

Informations Municipales



Chères Vadantières, chers Vadantiers

Année d'élection, année de changement, année riche en nouveautés, l'année 2017 a-t-elle été le point de départ d'une nouvelle aventure ?

Les Français ont élu, après une campagne hors normes, un nouveau Président de la République, puis ils ont choisi leurs députés, donnant au gouvernement, constitué de nombreux inconnus jusqu'alors, une très large majorité.

Au mois de septembre, les grands électeurs ont renouvelé 50% du sénat. Les deux sénateurs du jura, qui ne se représentaient pas, ont laissé la place à deux sénatrices.

Au 1er janvier, la région Bourgogne et la région Franche-Comté ont fusionné, créant ainsi une nouvelle grande région.

Au 1er janvier également, les communautés de communes d'Arbois, Poligny et Salins ont fusionné pour devenir la CCAPS, nouvelle intercommunalité de 602 kilomètres carrés (soit 6 fois plus grande que Paris), comptant 22.400 habitants et regroupant 66 communes.

Nous pourrions penser que tout cela est fort bien, que le pays, que notre région, que notre territoire sont en mouvement, que les réformes territoriales ainsi que celles qui sont engagées et celles qui sont annoncées par le gouvernement vont transformer notre vie quotidienne. Pourtant nous restons inquiets car nous savons que changement, nouveauté, transformation et fusion ne sont pas forcément synonymes d'amélioration ou de « mieux vivre ».

Nous pouvons cependant, dès aujourd'hui, mesurer l'impact du changement sur nos communes et en particulier sur nos communes rurales : baisse des dotations, désengagement de l'état, autonomie fiscale menacée, perte de nos compétences, dilution des collectivités dans des établissements publics XXL, centres de décisions éloignés du terrain, étatisation de nos territoires, services publics de moins en moins proches, etc..

Peut-être que, malgré tout, nous pouvons encore rêver, peut-être que nous pouvons toujours espérer que l'avenir sera encore mieux que le passé et que les décisions prises dans les salons parisiens nous seront quand même bénéfiques. Mais nous savons par expérience que nous devons d'abord compter sur nous-mêmes pour régler bon nombre de nos problèmes quotidiens, apporter du bonheur dans nos foyers, améliorer notre cadre de vie et assurer un avenir à notre village. C'est ce que la municipalité s'est engagée à faire et c'est bien ce qu'elle fera. Vous découvrirez dans ce bulletin d'informations, les projets de la commune, les actions et de manière générale les décisions qui sont prises par le conseil municipal.

Mais la vie d'une collectivité ne se résume pas aux seules décisions de ses élus. Elle se manifeste aussi au travers de ses associations, de ses écoles, de ses relations entre les habitants, de quoi donner à chacun une place pour que cette vie soit harmonieuse et qu'elle concoure au bon développement de notre village.

C'est aujourd'hui et ensemble que nous préparons demain.

Bonne année 2018 à toutes les Vadantières et à tous les Vadantiers

Le Maire Henri DORBON

Réalisations, travaux et manifestations en 2017

Le sentier du « Coté » a repris un usage qui s'était perdu au fil du temps, ou plutôt, il est devenu une liaison piétonne sécurisée, malgré sa forte déclivité, créant un raccourci entre la rue Delort et la rue des Nobles grâce aux travaux réalisés par les employés municipaux et le personnel en contrat aidé (malheureusement depuis les contrats aidés ont été supprimés). En même temps, des travaux d'embellissement et d'amélioration de voirie ont été réalisés rue des Nobles et à ce titre nous pouvons aussi remercier Monsieur Vautherin d'avoir eu l'excellente idée, en tant que riverain, de refaire son mur de soutènement dans la continuité de nos travaux et dans le même style.



La circulation dans les rues : Une interdiction de circuler dans les deux sens a été mise en place rue des Anciens Combattants, dans la partie située entre la rue de Franche Comté et la rue de la Résistance. Cette rue ne doit pas servir de raccourci entre le quartier des Perchés et le centre du village, car peu praticable et pouvant être accidentogène aux intersections, de plus cette rue n'a pas de trottoir et la circulation automobile est dangereuse pour les piétons, en particulier pour les enfants sur le chemin de l'école.



Autre lieu sécurisé, la sortie de la rue des Perchés sur la route de Molamboz. Il n'y a pas de visibilité et le risque d'accident est très élevé, les véhicules entrant dans Vadans arrivant souvent trop vite. Mise en place route de Molamboz d'un panneau indiquant l'entrée du village, ce qui limite la vitesse à 50km/h, puis d'un panneau Stop avant le croisement avec la rue des Perchés, ainsi qu'une interdiction de tourner à gauche dans cette rue. La priorité est donnée aux véhicules sortant du lotissement par la rue des Perchés. Quelques contrôles ont déjà été effectués par la gendarmerie pour faire respecter ces nouvelles dispositions. Et il risque d'y en avoir d'autres de manière inopinée.

D'autres sentiers ou chemins ont également été mis en interdiction de circuler, car même si à priori cela semble évident, il a été constaté que, bien souvent, ces voies étaient empruntées par des véhicules.

Pour certains, toutes ces mesures semblent sans doute contraignantes, mais nous les avons prises dans le seul but d'assurer la sécurité des habitants et principalement de nos enfants. Il est également rappelé qu'au-delà d'une verbalisation pour non respect du code de la route, la responsabilité d'un contrevenant peut lui coûter très cher en cas d'accident.



Le parc Jeanguillaume a reçu quelques nouveaux aménagements pour le rendre plus agréable (bancs rustiques entre autres), en attendant qu'un projet plus ambitieux, mais déjà bien avancé dans sa conception et son financement, se concrétise (voir page 5). Le verger communal a reçu une nouvelle série de plantations, toujours avec le concours des enfants de l'école et bien sûr l'aide et les conseils efficaces des « Croqueurs de pommes ».

Le lotissement des Perchés commence à se densifier par de nouvelles constructions et de nouveaux habitants.

Cinq constructions sont en cours et six permis ont été déposés, il ne reste plus que deux parcelles encore libres et trois parcelles sont encore disponibles sur les terrains privés qui jouxtent le lotissement.

L'attractivité de la commune de Vadans n'étant plus à démontrer, la révision de la carte communale, qui est maintenant de la compétence de la nouvelle communauté de communes, a été demandée, ce qui permettra, en particulier, de réaliser la dernière tranche du quartier « Les Perchées ».



Opéra promenade : Don Juan de Mozart est le troisième opéra promenade joué le 23 août à Vadans par l'ensemble « Justiniana », après Carmen de Bizet en 2011 et les Brigands d'Offenbach en 2014. Beau temps idéal et magnifique spectacle qui a ravi les nombreux spectateurs. Comme d'habitude, les Vadantiers ont généreusement fourni le gîte et le couvert aux chanteurs, aux musiciens et aux techniciens de la troupe. Devant l'accueil qui lui est chaque fois réservé et le succès de ses spectacles, l'ensemble « Justiniana » a fait de Vadans une étape incontournable de ses tournées franc-comtoises.

Production d'électricité. En participant à la transition énergétique, la commune finance ses investissements. Les panneaux photovoltaïques ont produit près de 120.000Kw/h sur les 12 derniers mois, ce qui représente 16.000€ facturés à EDF. Ces recettes permettent de rembourser annuellement l'emprunt pour l'ensemble de l'installation photovoltaïque, les frais de raccordement et la construction du bâtiment, ainsi que les travaux complémentaires, terrassement et maçonnerie, déjà réalisés.

Logement locatif communal. Depuis l'année 2015, la commune réhabilite les logements locatifs de l'ancienne fromagerie. Pour que ces travaux ne créent pas des dépenses excessives dans le budget, ils sont réalisés petit à petit par les employés communaux à des périodes qui ne gênent pas l'entretien courant du village ni les autres travaux. Un premier logement, rénové et mis aux normes, devrait être disponible dans le courant de l'année 2018.



Les réalisations en cours et les projets en préparation

Travaux rue Delort et rue des Vignes. Le réseau d'eau potable va être entièrement remplacé depuis le haut de la rue des Vignes jusqu'à l'impasse des Bernardines.

Un réseau d'assainissement collectif, aux normes, va être créé depuis le bas de la rue des Vignes jusqu'en haut de la rue de la Rochette.

Les réseaux électriques et télécoms vont être enterrés et l'éclairage public sera remplacé.

« Ces travaux indispensables vont générer pas mal de nuisances pendant toute leur durée. Les riverains seront tenus informés le moment venu. »

A la suite de ces travaux, il est prévu la réfection et un aménagement de la rue Delort, depuis le bas de la rue des Vignes jusqu'en haut de la rue de la Rochette.

Muret rue de Saint Maurice. Chaque fois que cela est possible, la municipalité entretient, voire réhabilite le patrimoine du village. C'est pourquoi, elle encourage également les riverains à maintenir en bon état les murets de soutènement de leur propriété, qui sont l'une des caractéristiques d'un village construit à flanc de coteau.

Il a donc été décidé de participer à la réfection du muret en limite de la parcelle (le « clos ») appartenant à Monsieur et Madame Berger, d'autant plus qu'une imprécision cadastrale antérieure fait qu'une partie de ce muret avait plus ou moins été implantée sur le domaine public. Une convention a été signée avec les propriétaires pour préciser leur participation financière. Une subvention a également été sollicitée auprès de la préfecture.

Ce chantier, d'une certaine ampleur, sera réalisé après des travaux de débroussaillage (déjà commencés) exécutés



par les agents communaux et des travaux de terrassement par une entreprise. Le remontage du muret sera fait par le personnel communal, mais il pourrait trouver le soutien de volontaires dans le cadre des journées citoyennes qui seront mises en place en 2018, car il y a plus de 300m de muret à remonter, ce qui n'est pas une petite affaire.

Nouvel équipement du bâtiment photovoltaïque. Une réflexion est en cours sur l'opportunité de se doter d'équipements sportifs, culturels ou autres qui pourraient trouver leurs places dans ce bâtiment d'environ 700m², qui n'a pas pour seule vocation d'abriter le matériel technique de la commune. L'aménagement de ce bâtiment pourra se faire sur deux niveaux, ce qui augmentera sa capacité.

Une première réunion a eu lieu avec la MJC, qui compte actuellement plus de 150 adhérents et dont les activités ne sont pas toujours pratiquées dans des locaux adaptés, ni dans de bonnes conditions. La MJC en serait la principale intéressée, afin de créer ou de développer ses activités dans les meilleures conditions et d'attirer de nouveaux utilisateurs.



Il est cependant souhaitable que ce projet soit élaboré dans un cadre participatif aussi large que possible. Le but est de rassembler un maximum de suggestions pour définir les besoins directement avec les futurs utilisateurs.

Les personnes qui souhaitent proposer le développement d'activités sportives, culturelles ou ludiques peuvent se faire connaître en mairie jusqu'à la fin du mois de janvier 2018. Toutes les bonnes idées seront les bienvenues.

Nous devrions être en capacité de trouver le soutien financier nécessaire pour supporter des investissements assez conséquents.

Création d'un parcours ludique, pédagogique et sportif.



Des aménagements piétonniers, des plans d'eau, des agrès, des jeux pour enfants, des lieux de détente, devraient voir le jour en 2018, dans le parc Jeanguillaume et sur les espaces situés autour du nouveau quartier des Perchés. Ils comprendraient, entre autres, un parcours de santé, un arboretum des espèces régionales, des espaces de biodiversité (zones humides par exemple).

Ce projet, qui est à l'étude depuis plus d'un an, a retenu l'attention du comité de programmation et d'attribution des fonds européens, il est également éligible au programme régional « espaces nouveaux, village innovant », ainsi qu'à la dotation d'équipements des territoires ruraux (financement de l'Etat).

Le coût total du projet se monte à 125.000€ ht. Si l'ensemble des subventions est accordé, et cela semble à ce jour très bien engagé, le reste à charge pour la commune se situerait entre 20 à 30% du coût total.

Révision de la carte communale. Comme indiqué plus haut, nous avons demandé à la nouvelle communauté de communes d'engager la révision de notre carte communale, qui définit les zones constructibles, cette compétence, que nous n'avons plus, lui vient par l'application de la loi NOTRE depuis le 1^{er} janvier 2017.

La commune souhaite ouvrir une nouvelle zone à urbaniser sur le quartier des Perchés et permettre le développement d'une zone à vocation touristique sur l'ancien site du moulin des Charbonnières, cette procédure pourrait durer au moins un an et se faire parallèlement à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sur les 66 communes qui composent la nouvelle communauté de communes « Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ».

Ce PLUi pourrait mettre 5 à 10 ans avant d'aboutir et promet sans doute de nombreuses discussions et divergences de vue entre les 66 communes.

Le point sur les taxes et redevances

Taxe d'habitation. Le taux passe de 5,39% à 6,5%, il n'avait pas changé depuis 10 ans. Cette augmentation vient compenser la baisse des dotations de l'Etat, la nouvelle charge financière suite au désengagement de l'Etat pour l'instruction des autorisations des droits du sol (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, etc.) Cette augmentation est en partie compensée par la baisse de la redevance des ordures ménagères. En attendant la réforme annoncée de cette taxe...

Taxe foncière. Les taux restent inchangés, sauf pour la taxe sur le foncier non bâti, qui n'a pas été revue depuis 10 ans, elle passe de 25,99% à 31,34%.

L'augmentation concerne essentiellement les terres agricoles, elle permettra de financer l'entretien des routes communales empruntées par les convois agricoles, la décision a été prise après concertation de l'Association Foncière de remembrement.

Taxe d'assainissement. Elle passe de 1,25€ à 1,55€ par m³ consommé. L'augmentation permettra de financer les travaux d'assainissement rue Delort.

Redevance des ordures ménagères. Elle baisse d'environ 10%, cela correspond à une correction consécutive au transfert de la compétence des O.M. à la communauté de communes (toujours la loi NOTRE).

Le secrétariat de la mairie

Le 31 décembre 2017 marquera le départ à la retraite de notre secrétaire Danièle Widmer, après 35 ans de présence au secrétariat de la mairie, elle assurait également le secrétariat de la mairie de Villette les Arbois.

Le poste est repris par Marie-Laure Duchêne, qui assure également le secrétariat de La Ferté, du SIVOS et de la commune de Marnoz. Pour faciliter une transition efficace, Marie-Laure est déjà en poste depuis 2 mois au secrétariat de Vadans.

Nouvelle secrétaire, nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat à compter du 1^{er} janvier 2018 :



Lundi de 8h à 10h – Mardi de 10h à 13h – Jeudi de 16h à 18h30

Téléphone/fax 03 84 66 22 01 ou 09 66 43 88 62 - Email commune.vadans39@wanadoo.fr

* Si vous souhaitez marquer votre sympathie en remerciant Danièle, à l'occasion de sa retraite, pour ses 35 années de service, d'amabilité et d'efficacité, vous pourrez déposer votre participation à un cadeau collectif (dont elle aura le choix), dans l'urne placée à l'entrée de la salle des Fées de l'espace Liberté, le 14 janvier, lors des vœux de la municipalité..

Carte d'identité. Depuis le 28 mars 2017, la mairie de Vadans ne peut plus prendre en charge le renouvellement des cartes d'identité, c'est un effet de la réforme nationale. Il faut

désormais se rendre en mairie d'Arbois, qui est équipée d'une borne spéciale, ou dans une autre mairie qui a le même équipement.

PACS. Depuis le 1^{er} novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité peuvent se faire en mairie. Prendre contact avec la secrétaire qui vous renseignera sur les documents à fournir.

Reconnaissance prénatale. Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit de la manière suivante :


- Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance.
- Pour le père, ce dernier doit faire une reconnaissance avant ou après la naissance (mais c'est mieux avant). Pour faire cette reconnaissance il suffit de se présenter en mairie. Pour des raisons d'organisation, il est préférable de prendre rendez-vous.

Informations municipales générales. Les personnes qui souhaitent recevoir, sur leur boîte mail, les informations, comptes-rendus et autres documents mis à l'affichage, peuvent en faire la demande à l'adresse mail de la commune : commune.vadans39@wanadoo.fr .

Autres informations

Collecte des déchets.


CALENDRIER DE COLLECTE 2018



Bac gris → le lundi après-midi

Bac bleu → le lundi matin des semaines impaires

Pensez à sortir votre bac bleu la veille au soir.



JOURS FERIES

Collecte des bacs gris et bleus du lundi 1^{er} janvier reportée au mercredi 03 janvier

Collecte des bacs gris du lundi 02 avril reportée au mercredi 04 avril

Collecte des bacs gris et bleus du lundi 21 mai reportée au mercredi 23 mai

SICTOM DE LA REGION DE CHAMPAGNOLE
3, rue Victor Bérard -39300 CHAMPAGNOLE
Tel : 03 84 52 06 64 – Fax : 03 84 52 05 91- courriel : sictom-champagnole@wanadoo.fr

Passage de l'ALCG.



Vivre ensemble à VADANS

Vivre ensemble suppose de respecter un certain nombre de règles pour garder sa liberté personnelle tout en respectant celle des autres. La majorité des personnes en sont conscientes, mais il en reste toujours quelques uns qui semblent les oublier.

Il est donc utile de faire un rappel pour bien commencer l'année 2018.

Le bruit L'utilisation d'engins motorisés pour divers travaux ou pour les loisirs, est autorisé par arrêté préfectoral, tous les jours de la **semaine** de **8h à 12h** et de **13h30 à 20h**, ainsi que le **dimanche** et les jours fériés de **10h à 12h**.



Ces plages horaires sont largement suffisantes pour que chacun ait le temps d'effectuer ses travaux et de les arrêter aux horaires définis pour redonner des moments de calme dans la commune.

Les feux et les fumées : Par arrêté préfectoral, les feux de branchages, de tailles ou de tonte sont totalement **interdits dans l'agglomération**,

Il faut savoir que les feux, principalement de déchets verts, créent des nuisances très désagréables pour le voisinage proche ou moins proche, fumée âcre, particules salissantes, alors qu'il est prévu de les apporter en déchetterie pour s'en débarrasser.

Les chiens Pour son maître, son chien est forcément gentil et inoffensif. Mais qui peut prévoir sa réaction devant une personne inconnue ou un enfant qui en a peur (**des cas de morsures ont déjà eu lieu à Vadans**). La loi est formelle, **un chien ne doit pas divaguer** et le maître doit pouvoir le rappeler s'il n'est pas tenu en laisse. A savoir qu'un chien qui mord peut être euthanasié. Dans un autre registre, les **abolements intempestifs** journaliers ou nocturnes doivent être contrôlés (*collier anti-aboiement par exemple*), ils **constituent une infraction** à la législation sur le bruit (*article R1337-7 code de la santé publique*).



Les poubelles

Les poubelles peuvent être **sorties la veille** au soir, mais elles doivent être **rentrées le plus tôt possible** après le passage de la benne.

On constate que quelques bacs, souvent les mêmes, traînent un ou plusieurs jours dans les rues. Ce n'est pas respecter le village, ni respecter le travail des bénévoles qui donnent de leur temps pour le fleurir et l'embellir.

« Une poubelle vide est plus légère à rentrer qu'une poubelle pleine à sortir ! »

Un peu d'histoire de Vadans

Autrefois la commune de Vadans avait une pompe à incendie et les pompiers étaient des bénévoles habitant la commune. Né à Vadans en 1866, le commandant Girardot, dans ses souvenirs d'enfance, avait raconté l'anecdote pittoresque de la fête des pompiers.

La fête des pompiers

« La fête des pompiers m'intéressait beaucoup à cause de la revue qui avait lieu devant notre maison.

Les pompiers avaient alors un superbe uniforme, composé d'un pantalon d'artilleur, d'une veste noire avec des épaulettes rouges et d'un beau casque en cuivre doré, orné de peau de tigre et surmonté d'un cimier antique. Un ceinturon à plaque dorée, portant le sabre modèle 1793, complétait cette tenue.

Au commandement du lieutenant « Jean-Claude Melon », ils s'immobilisaient en un alignement impeccable et se tenaient droits comme des « i », je les trouvais vraiment beaux sous leur costume et leur allure guerrière m'en imposait.

En tête de la compagnie, il y avait le tambour, suivi du clairon et des deux sapeurs portant les haches réglementaires.

Un coup de tambour du « tapin Lanquenier » (*tapin c'est le garde-champêtre en patois de Vadans*) et un coup de clairon de « Justin Jacoulet » saluait l'arrivée du maire, ceinturé de son écharpe tricolore. Il passait aussitôt la revue, prêt à imiter le fier Sicambre qui ne badinait pas sous le rapport de la tenue (*allusion à Clovis de la tribu des Sicambres qui avait châtié le guerrier qui avait brisé le vase de Soissons, prétextant que ses armes étaient mal tenues*).

Ensuite, c'était la manœuvre de la pompe, conduite à bras et à fond de train par « Champiau » jusqu'à la fontaine du bas du village. Il fallait voir le « père Chamblay », vieux cuirassier de la Garde impériale, faire pétarader le jet avant de le lancer sur le coq du clocher, d'où il retombait en une pluie d'argent sur le toit de la vieille église.

Après-midi, c'était le banquet chez « la mère Léchenard », aux frais de la commune.

Là, les pompiers pompaient, pompaient encore et ne se séparaient qu'après avoir pompé comme les pompiers savent pomper. »

Extrait de :

« Souvenirs et anecdotes du commandant Girardot à Vadans » par Pierre Beirnaert. Edition : Le livre d'histoire.
- en italique et entre parenthèse dans le texte, les commentaires de l'auteur.-

BONNE ANNÉE 2018

Monsieur le Maire de Vadans

&

Les Conseillers Municipaux

sont heureux de vous inviter

A

La cérémonie conviviale des vœux pour l'année 2018

Et

**A la réception améliorée pour le départ en retraite
de notre secrétaire de mairie**

Le dimanche 14 janvier à 17h

Salle des Fées

Espace Liberté

